

## Chapitre 4

### Utilisation régulière des services de garde

---

Les tableaux se rapportant au chapitre 4 se trouvent à l'annexe 4 du tome II.

Ce chapitre est entièrement consacré à l'utilisation régulière des services de garde. La majeure partie de ce chapitre traite de l'utilisation régulière des services de garde, en raison du travail ou des études des parents alors que la dernière section est réservée à l'utilisation régulière pour tout autre motif que le travail ou les études des parents. Rappelons que l'utilisation régulière des services de garde a lieu de façon prévisible selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine.

Nous présentons, dans la première section, la proportion des familles, parmi l'ensemble des familles québécoises ayant au moins un enfant de moins de cinq ans, qui utilisent les services de garde, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents. Viennent ensuite à la deuxième section, la proportion et les caractéristiques des familles qui utilisent des services de garde à 7 \$, parmi celles qui recourent aux services de garde, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents. La section 3 aborde la question de l'utilisation régulière des services de garde à 7 \$, au-delà des besoins des familles, engendrée par l'organisation des services. La quatrième section présente le principal mode de garde utilisé par les enfants sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents, la fréquence et les périodes d'utilisation de ce mode, son coût et la concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité. La cinquième section est réservée au second mode de garde utilisé de façon régulière, en raison du travail ou des études des parents. Enfin, la dernière et sixième section est circonscrite à l'utilisation régulière des services de garde pour tout autre motif que le travail ou les études des parents.

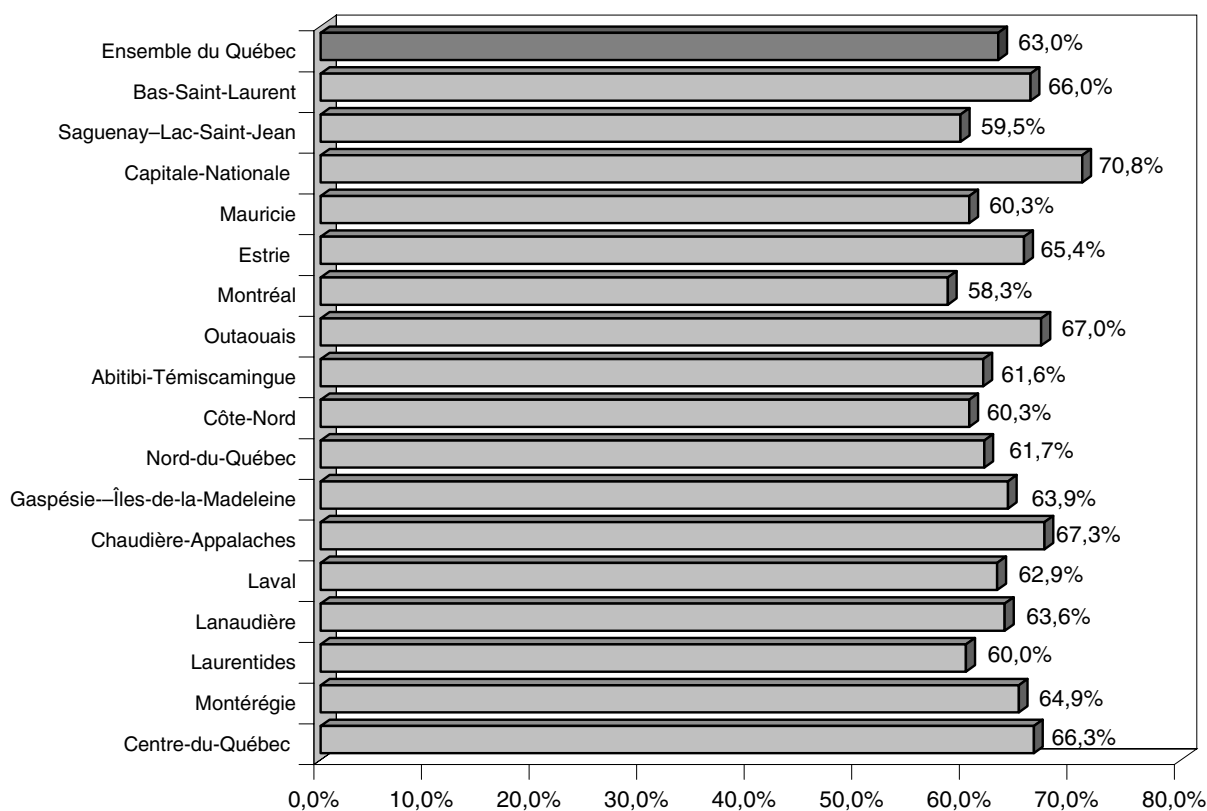
#### **4.1 Utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents**

Dans l'ensemble des familles québécoises ayant au moins un enfant âgé de moins de cinq ans au 30 septembre 2004, plus de 6 familles sur 10 ont recours sur une base régulière aux services de garde en raison du travail ou des études des parents (63,0 %) (figure 4.1). Cette proportion estimée augmente à 7 familles sur 10 dans la Capitale-Nationale (70,8 %) et elle est plus grande que celle de la majorité des

régions, à l'exception du Bas-Saint-Laurent, de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et du Centre-du-Québec qui ne s'en différencient pas de manière significative (tableau 4.1).

Au tableau 4.2, on remarque que la proportion estimée d'utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études est supérieure dans la zone urbaine par rapport à la zone rurale dans la Capitale-Nationale (72,4 % et 61,1 %), la Côte-Nord (63,5 % et 53,3 %), la Chaudière-Appalaches (70,8 % et 62,1 %), la Montérégie (67,2 % et 55,6 %) et le Centre-du-Québec (70,1 % et 61,3 %).

**Figure 4.1**  
**Proportion des familles utilisatrices, sur une base régulière, des services de garde en raison du travail ou des études des parents, par région administrative**



## **4.2 Importance et caractéristiques des familles utilisatrices des services de garde à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents**

Parmi les familles utilisatrices, sur une base régulière, des services de garde en raison du travail ou des études des parents, plus de 7 familles sur 10 recourent à des services de garde à 7 \$ (73,0 %) (tableau 4.3).

Les caractéristiques des familles associées à l'utilisation des services de garde à 7 \$ parmi les familles utilisatrices de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents ont été étudiées. Des 19 variables évaluées dans cette enquête (10 sociodémographiques et 9 liées à l'emploi), seulement cinq se sont avérées liées statistiquement à l'utilisation des services de garde à 7 \$, selon les résultats au test statistique présentés aux tableaux 4.3 à 4.21 inclusivement. Les caractéristiques sociodémographiques qui ne sont pas associées à l'utilisation régulière des services de garde à 7 \$ parmi les familles recourant sur une base régulière à des services de garde en raison du travail ou des études des parents sont : la zone géographique (tableau 4.4), l'organisation de la famille (tableau 4.5), le lieu de naissance des conjoints (tableau 4.6), le plus haut diplôme obtenu par les conjoints (tableau 4.7) ou par la mère (tableau 4.8), le revenu familial (tableau 4.9) et le revenu personnel de la mère (tableau 4.10).

Les cinq variables suivantes sont celles qui sont liées statistiquement à l'utilisation des services de garde à 7 \$.

### **4.2.1 Nombre d'enfants de moins de cinq ans dans la famille**

Les familles ne comptant qu'un seul enfant sont moins nombreuses, en proportion, à utiliser des services de garde à 7 \$ (70,9 %), comparativement aux familles de deux enfants (79,2 %) de moins de cinq ans (tableau 4.3).

### **4.2.2 Occupation principale des conjoints**

Paradoxalement, les familles où aucun des deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) ne travaille ni n'étudie sont plus nombreuses (87,8 %), en proportion, à recourir aux services de garde à 7 \$, comparativement aux familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) (72,6 %) ou un seul des conjoints (73,8 %) travaillent ou étudient (tableau 4.11). Il faut toutefois faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces résultats car on estime à près de 5 % seulement les familles utilisatrices des services de garde à 7 \$ où aucun des deux conjoints (ou le parent en situation

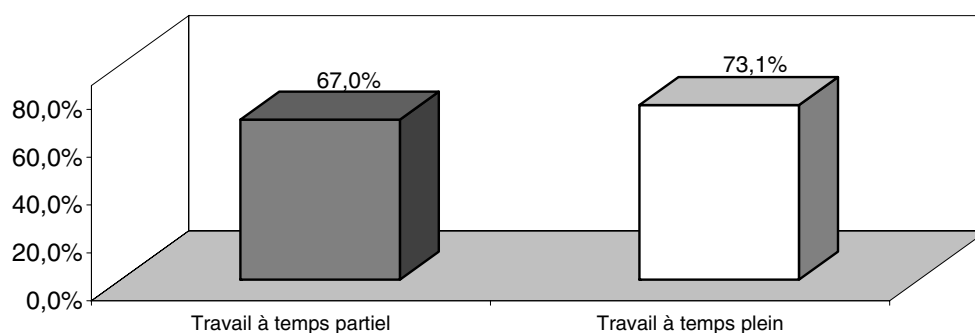
monoparentale) ne travaille ni n'étudie (4,8 %) (voir le tableau 3.13). Aussi, il est hasardeux d'analyser la tendance chez les familles où la mère est à la maison, en congé de maternité ou parental, qui semblent proportionnellement plus nombreuses à utiliser les services de garde à 7 \$ que les familles où la mère est à la maison pour demeurer avec les enfants à cause du recouvrement des intervalles de confiance des estimations (tableau 4.12).

### 4.2.3 Indicateurs d'atypisme du travail

Des caractéristiques étudiées du travail atypique, le travail à temps partiel de la mère et celui des conjoints sont associés à l'utilisation régulière des services de garde à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents.

Il est risqué d'analyser les différences pour le travail à temps partiel des conjoints en raison du recouvrement des intervalles de confiance (tableau 4.16). Le travail à temps partiel du père (tableau 4.17) n'est pas lié au recours aux services à 7 \$. On remarque à la figure 4.2 qu'environ les deux tiers (67,0 %) des familles, qui utilisent des services de garde pour le travail ou les études des parents et où la mère travaille à temps partiel, recourent à des services de garde à 7 \$, comparativement à approximativement 73 % dans les familles où la mère travaille à temps plein (73,1 %) (tableau 4.18).

**Figure 4.2**  
**Proportion des familles utilisatrices, sur une base régulière, des services de garde à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents, selon le travail à temps partiel ou à temps plein de la mère**



L'horaire de travail non usuel des conjoints (tableau 4.13) ou du père (tableau 4.14) ou de la mère (tableau 4.15) ainsi que le statut atypique d'emploi (travail à domicile, autonome ou à la pigne, horaire de travail imprévisible ou cumul d'emplois) des conjoints (tableau 4.19) ou du père (tableau 4.20) ou de la

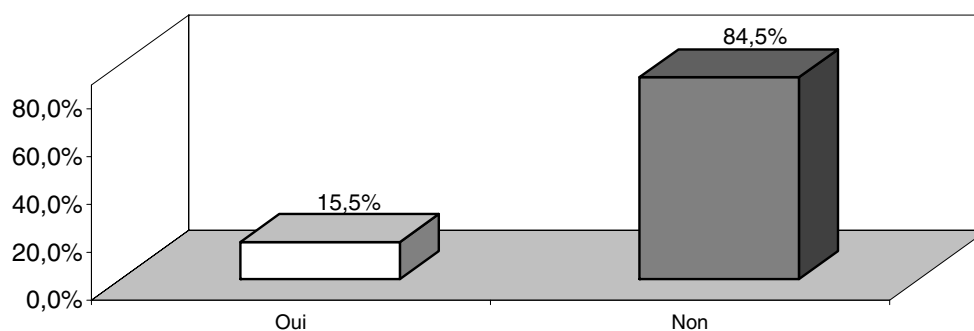
mère (tableau 4.21) ne sont pas associés à l'utilisation régulière des services de garde à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents.

### 4.3 Utilisation régulière des services de garde à 7 \$, au-delà des besoins des familles, engendrée par l'organisation des services

Les familles recourant sur une base régulière aux services de garde à 7 \$ comme principal mode de garde, en raison du travail ou des études des parents, étaient invitées à répondre à la question suivante : « L'organisation du service de garde de votre (vos) enfant(s) vous amène-t-elle à l'inscrire pour un nombre d'heures ou de jours supérieurs à vos besoins? ». Les familles répondant par l'affirmative à cette question ont été identifiées comme celles ayant une utilisation régulière, des services de garde à 7 \$, au-delà de leurs besoins, engendrée par l'organisation des services.

Dans cette enquête, environ 15 % des familles utilisatrices sur une base régulière des services de garde à 7 \$ comme principal mode de garde, en raison du travail ou des études des parents, déclarent une utilisation régulière des services de garde à 7 \$, au-delà de leurs besoins, engendrée par l'organisation des services (15,5 %) (figure 4.3 et tableau 4.22).

**Figure 4.3**  
Distribution des familles utilisatrices, sur une base régulière, des services de garde à 7 \$, en raison du travail ou des études des parents, selon une utilisation au-delà de leurs besoins ou non, engendrée par l'organisation des services de garde



Certaines caractéristiques des familles et de l'emploi des parents ont été étudiées en lien avec la déclaration d'une utilisation régulière des services de garde à 7 \$, au-delà des besoins réels des familles, engendrée par l'organisation des services. Les variables retenues dans cette analyse sont relatives à la région administrative de résidence des familles, au revenu et aux indicateurs du travail atypique.

La région administrative de résidence des familles (tableau 4.22) de même que le revenu familial (tableau 4.23) ou le revenu personnel de la mère (tableau 4.24) ne sont pas liés à l'utilisation régulière, au-delà des besoins des familles, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services.

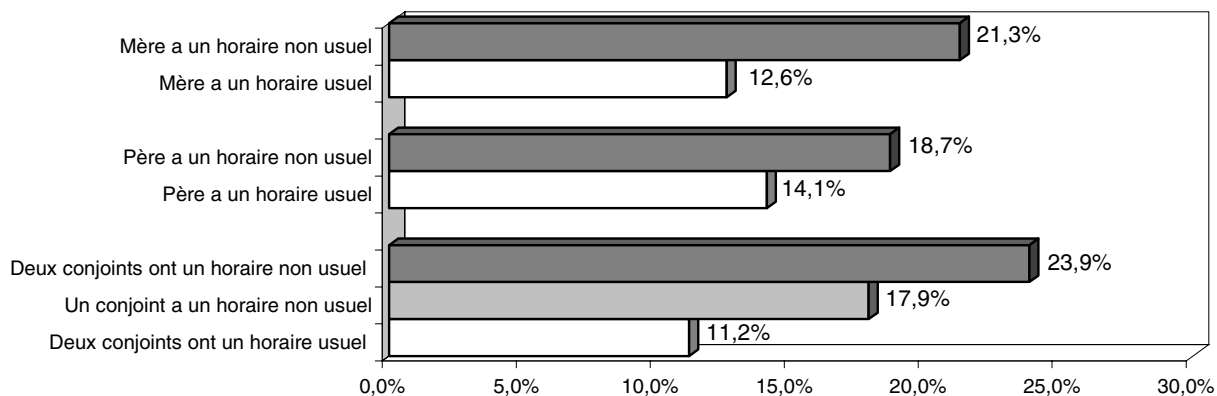
Par contre, les indicateurs du travail atypique par les familles utilisatrices sur une base régulière des services de garde à 7 \$ comme principal mode de garde, en raison du travail ou des études des parents, sont particulièrement liés à la déclaration d'une utilisation régulière, au-delà des besoins des familles, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services.

Dans les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) ou l'un des deux ont un horaire de travail non usuel, la proportion estimée de l'utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services est de 23,9 % et de 17,9 % respectivement, comparativement à 11,2 % dans les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) ont un horaire usuel de travail (tableau 4.25). Un horaire non usuel de travail chez le père (tableau 4.26) ou chez la mère (tableau 4.27) conduit au même phénomène. Effectivement, près de 20 % des familles où le père a ce type d'horaire (18,7 %) et quelque 20 % des familles où c'est le cas de la mère (21,3 %) estiment qu'il y a une utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services, comparativement à approximativement 14 % dans les familles où le père a un horaire usuel (14,1 %) et à 13 % dans les familles où c'est la mère qui suit un tel horaire (12,6 %) (figure 4.4).

Le travail à temps partiel des conjoints (tableau 4.28), ainsi que celui de la mère (tableau 4.30), s'est aussi révélé lié à une utilisation régulière, au-delà des besoins des familles, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services (figure 4.5). Environ 22 % des familles où l'un des conjoints (22,8 %) ou la mère (22,2 %) travaille moins de 30 heures par semaine mentionnent une utilisation régulière, au-delà des besoins des familles, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services, par rapport à environ 13 % des familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) (12,7 %) ou la mère (13,0 %) travaillent à temps plein. L'enquête n'a pas permis de trouver une telle association pour ce qui est du travail à temps partiel du père (tableau 4.29).

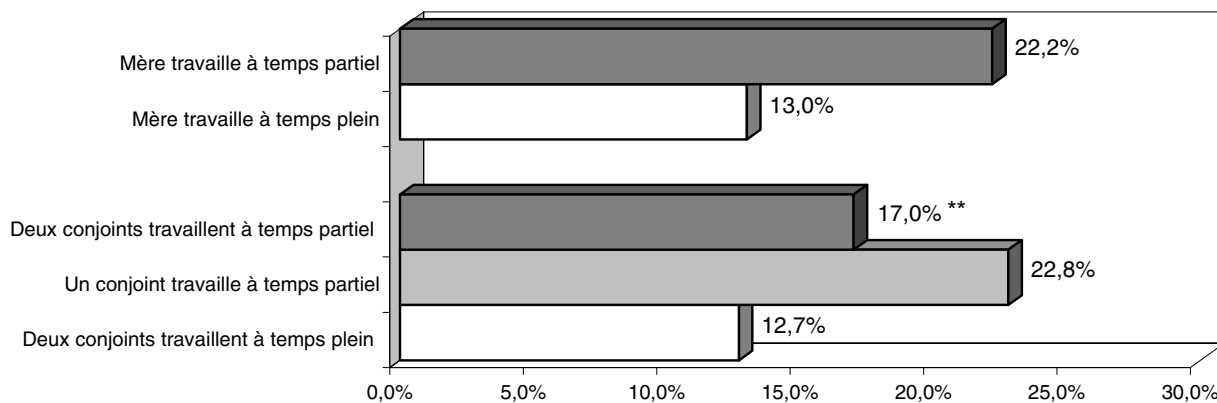
**Figure 4.4**

**Proportion des familles déclarant une utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$, en raison du travail ou des études des parents, engendrée par l'organisation des services de garde, selon l'horaire usuel ou non de travail des conjoints**



**Figure 4.5**

**Proportion des familles déclarant une utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$, en raison du travail ou des études des parents, engendrée par l'organisation des services de garde, selon le travail à temps partiel ou à temps plein des conjoints**



Relativement au statut d'emploi atypique (travail à domicile, autonome ou à la pige, horaire de travail imprévisible ou cumul d'emplois), seul celui qu'occupe la mère (tableau 4.33) est lié à une utilisation régulière, au-delà des besoins des familles, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services; celui des conjoints (tableau 4.31) ou du père (tableau 4.32) ne l'est pas. La proportion estimée de familles déclarant une utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$,

engendrée par l'organisation des services lorsque la mère a un statut d'emploi atypique (17,1 %) est supérieure à celle des familles où la mère n'a pas ce statut (13,4 %) (tableau 4.33).

#### **4.4 Enfants gardés sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents et principal mode de garde utilisé**

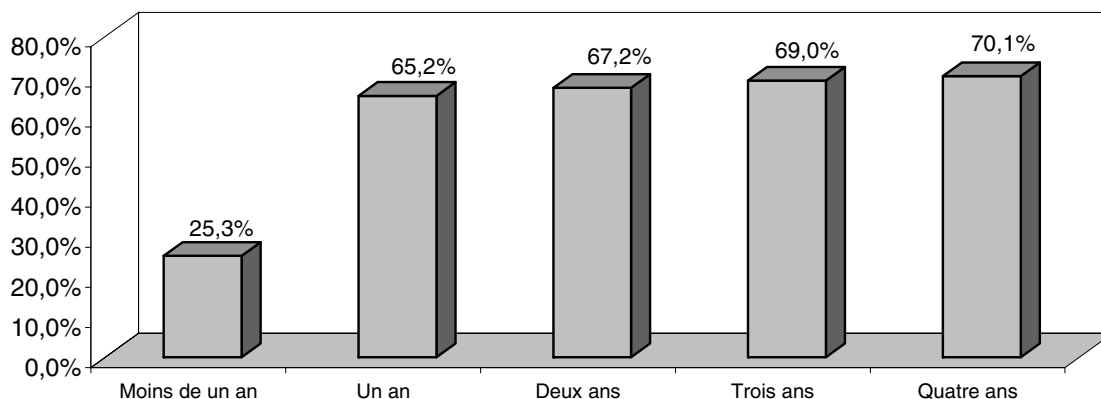
Cette section porte surtout sur le principal mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents. La proportion d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents y est présentée de façon générale dans un premier temps, suivie de la répartition des enfants selon le principal mode utilisé. Viennent ensuite les caractéristiques des enfants liées à l'utilisation du principal mode de garde ainsi que les variables inhérentes à sa fréquentation, telles que la fréquence et les périodes d'utilisation, le coût et la concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité.

Dans l'ensemble du Québec, environ 60 % des enfants de moins de cinq ans se font garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents (59,5 %) (tableau 4.34). Les enfants de la Capitale-Nationale sont, en proportion, plus nombreux à être gardés régulièrement pour ces raisons (67,1 %) que ceux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (55,6 %), de la Mauricie (57,4 %), de la région de Montréal (55,3 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (58,6 %), de la Côte-Nord (57,9 %), du Nord-du-Québec (58,0 %) et des Laurentides (54,9 %) (tableau 4.34).

Sur le plan de la subdivision régionale, la proportion estimée des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents est plus grande dans la zone urbaine que dans la zone rurale de la Capitale-Nationale (68,6 % et 57,4 %), de la Chaudière-Appalaches (66,8 % et 56,6 %) et de la Montérégie (63,8 % et 53,2 %) (tableau 4.35).

On constate à la figure 4.6 que les enfants de moins de un an sont proportionnellement moins nombreux à se faire garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents que les enfants plus âgés, soit environ le quart comparativement à environ les deux tiers (moins de un an : 25,3 %; un an : 65,2 %; deux ans : 67,2 %; trois ans : 69,0 % et quatre ans : 70,1 %) (tableau 4.36).

**Figure 4.6**  
**Proportion d'enfants gardés, sur une base régulière, dans des services de garde en raison du travail ou des études des parents, parmi l'ensemble des enfants visés par l'enquête, selon l'âge des enfants**

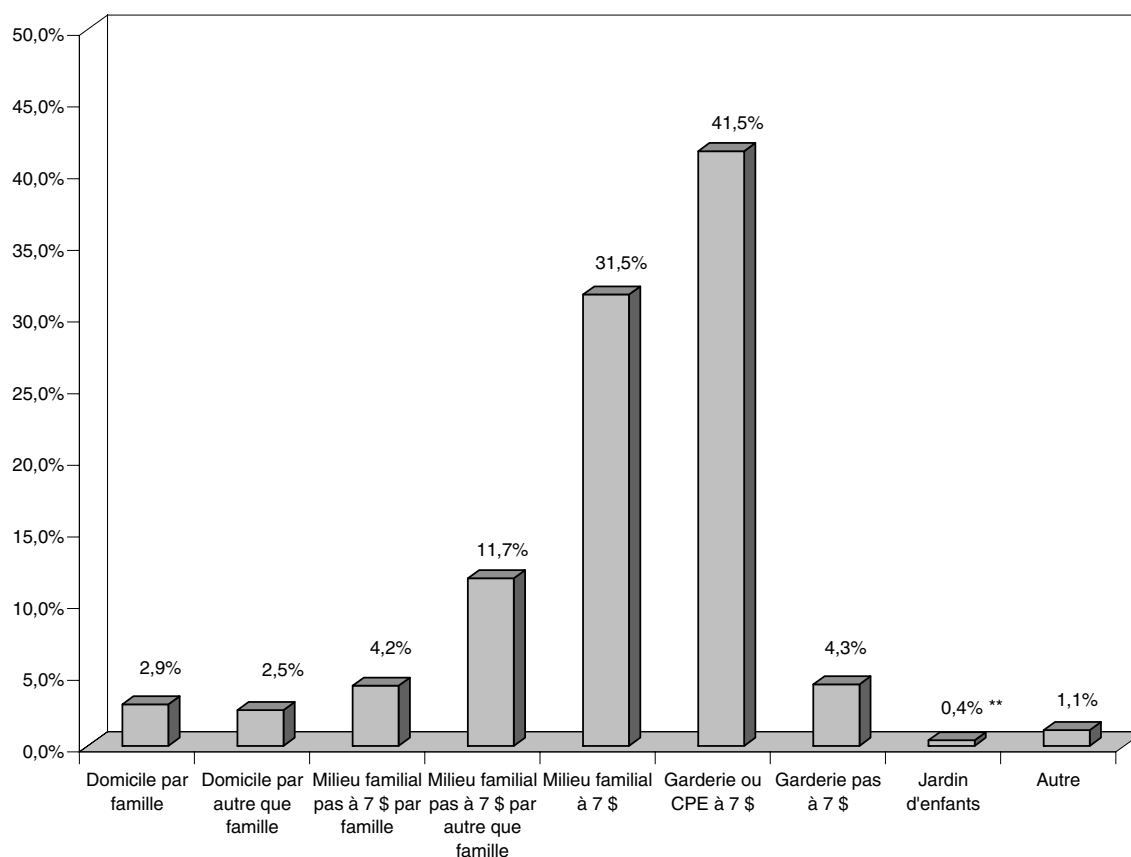


#### 4.4.1 Principal mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents

Parmi les enfants de moins de cinq ans se faisant garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents, environ 70 % sont dans des services de garde à 7 \$, dont environ 40 % en garderie ou en CPE (41,5 %) et un peu plus de 30 % en milieu familial (31,5 %)<sup>1</sup> (figure 4.7 et tableau 4.37). Quelque 15 % des enfants sont gardés en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (par une autre personne que la famille : 11,7 % et par un membre de la famille : 4,2 %) et près de 6 % des enfants sont gardés à domicile (par une autre personne que la famille : 2,5 % et par un membre de la famille : 2,9 %). Environ 4 % des enfants sont en garderie n'offrant pas de services à 7 \$ (4,3 %), moins de 1 % vont au jardin d'enfants (0,4 %\*\*) et environ 1 % fréquentent un autre mode de garde (1,1 %) (tableau 4.37).

1 . L'expression «en garderie ou en CPE» désigne les garderies et les installations de CPE alors que l'expression «en milieu familial à 7 \$» désigne le volet milieu familial coordonné par un CPE.

**Figure 4.7**  
**Distribution des enfants selon le principal mode de garde utilisé, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents**



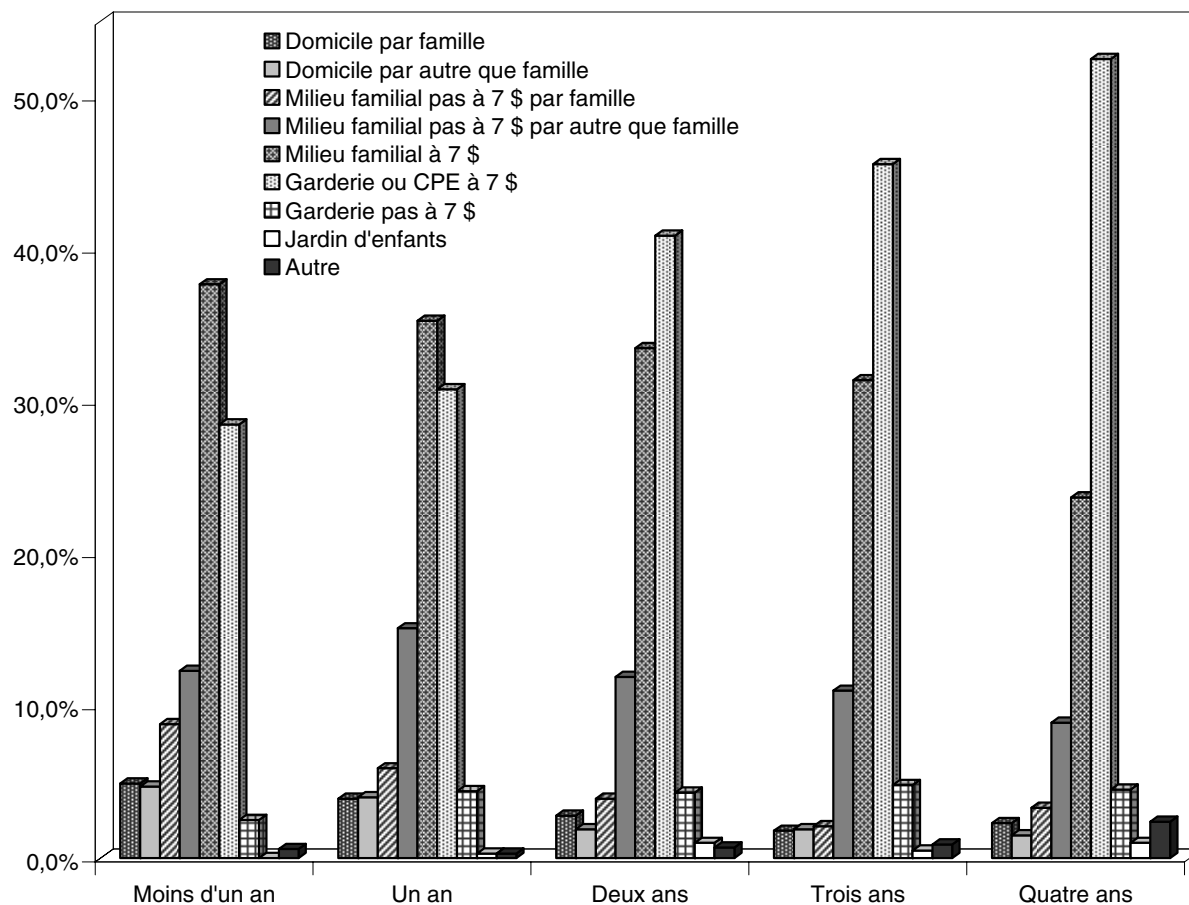
#### 4.4.1.1 Âge et sexe de l'enfant

Le principal mode de garde varie en fonction de l'âge des enfants (figure 4.8 et tableau 4.37). Par exemple, chez les moins de un an, la garde en milieu familial par un membre de la famille est plus fréquente que chez la plupart des enfants plus vieux. La proportion estimée des enfants se faisant garder régulièrement en milieu familial par quelqu'un de la famille est de 8,8 % chez les enfants de moins de un an comparativement à 3,9 % chez les enfants de deux ans, 2,1 % chez les enfants de trois ans, à 3,3 %\*, chez les enfants de quatre ans.

Se faire garder en milieu familial offrant ou n'offrant pas des services à 7 \$ est aussi plus usuel chez les plus jeunes (tableau 4.37). Les enfants de un an sont plus nombreux en proportion en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ et géré par quelqu'un d'autre que la famille (15,1 %) que les enfants de trois ans (11,0 %) et de quatre ans (8,9 %). En milieu familial offrant des services à 7 \$, près du quart des enfants de quatre ans (23,7 %) s'y trouvent comparativement aux environs du tiers pour ce qui est des

enfants de moins de quatre ans (37,7 % de moins de un an; 35,3 % un an; 33,5 % deux ans; 31,4 % trois ans).

**Figure 4.8**  
**Distribution des enfants gardés, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde utilisé, par âge**



Les garderies ou les CPE à 7 \$ sont plus habituels chez les enfants de deux ans ou plus. De 40 % à 50 % des enfants de ces âges fréquentent la garderie ou le CPE comparativement à environ 30 % des enfants de moins de deux ans (deux ans : 40,9 %; trois ans : 45,6 %; quatre ans : 52,5 % comparativement à moins de un an : 28,5 % et un an : 30,8 %) (tableau 4.37).

Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différence significative entre les garçons et les filles en ce qui concerne l'utilisation du principal mode de garde en raison du travail ou des études des parents (tableau 4.38).

#### 4.4.1.2 Région administrative et subdivision régionale

Sur le plan régional (tableau 4.39), toujours en ce qui a trait à l'utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents, les enfants du Nord-du-Québec (24,0 %), de la Chaudière-Appalaches (23,6 %) et du Centre-du-Québec (23,9 %) sont proportionnellement plus nombreux en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ que les enfants du Saguenay-Lac-Saint-Jean (12,8 %), de la Mauricie (11,8 %), de la région de Montréal (9,9 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (14,1 %) et de Laval (12,5 %\*).

En milieu familial offrant des services à 7 \$, environ la moitié des enfants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (51,6 %) s'y trouvent et sont plus nombreux, en proportion, que les enfants de la Capitale-Nationale (33,4 %), de la région de Montréal (16,1 %), de l'Outaouais (35,1 %), de la Côte-Nord (40,0 %), de la Chaudière-Appalaches (40,4 %), de Laval (32,0 %), de Lanaudière (39,7 %), des Laurentides (32,8 %), de la Montérégie (31,5 %) et du Centre-du-Québec (39,3 %) (tableau 4.39). En revanche, il y a proportionnellement moins d'enfants de la région de Montréal (16,1 %) dans ce mode de garde, comparativement à l'ensemble des enfants des autres régions (tableau 4.39). En fait, approximativement la moitié des enfants de la région de Montréal se faisant garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents sont en garderie ou en CPE offrant des services à 7 \$ (53,4 %). Cette proportion estimée est supérieure à celle des autres régions, excepté la Capitale-Nationale qui ne se distingue pas significativement de la région de Montréal (tableau 4.39).

Sur le plan de la subdivision régionale (tableau 4.40), on remarque que le milieu familial à 7 \$ est plus courant dans la zone rurale que dans la zone urbaine de la Capitale-Nationale (47,2 % et 31,6 %), de la Mauricie (57,4 % et 41,8 %), de l'Outaouais (46,1 % et 31,6 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (55,3 % et 40,8 %). De même, le milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ est plus fréquenté dans la zone rurale que dans la zone urbaine en Estrie (24,6 % et 12,2 %\*), et inversement dans la zone urbaine plutôt que rurale dans le Nord-du-Québec (25,6 % et 12,1 %\*).

Toujours sur le plan de la subdivision régionale, les garderies ou les CPE à 7 \$ sont plus usuels dans la zone urbaine que dans la zone rurale du Bas-Saint-Laurent (38,8 % et 23,6 %), de la Capitale-Nationale (45,8 % et 27,0 %), de la Mauricie (37,1 % et 24,1 %) et de l'Estrie (40,5 % et 27,2 %). Il en est de même dans la zone 2 (57,3 %) comparativement à la zone 1 (43,3 %) de la région de Montréal. À l'inverse, dans le Nord-du-Québec, c'est dans la zone rurale que la proportion estimée d'utilisation des garderies ou des CPE à 7 \$ est supérieure à celle de la zone urbaine (43,0 % et 27,7 %) (tableau 4.40).

#### 4.4.2 Fréquence et périodes d'utilisation régulière du principal mode de garde en raison du travail ou des études des parents

La garde régulière en raison du travail ou des études des parents est surtout utilisée cinq fois ou plus par semaine et elle est concentrée du lundi au vendredi. Sur une base hebdomadaire, un peu plus des trois quarts des enfants fréquentent régulièrement leur principal mode de garde en raison du travail ou des études des parents cinq fois ou plus (76,7 %), environ 10 % quatre fois (10,0 %), environ 8 % trois fois (8,3 %), et quelque 5 % deux fois ou moins (5,0 %) (tableau 4.41). Ce sont les enfants de la région de Montréal (84,9 %) et de l'Outaouais (84,5 %) qui sont proportionnellement plus nombreux à aller à leur service de garde cinq fois ou plus par semaine, comparativement aux enfants des autres régions, sauf l'Estrie, Laval et la Montérégie qui ne se différencient pas statistiquement de ces deux régions.

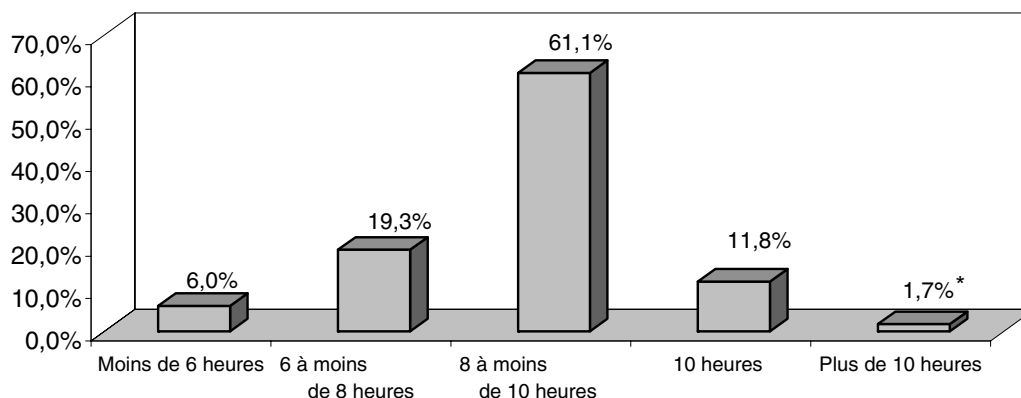
Relativement au jour de la semaine où l'on recourt à la garde régulière en raison du travail ou des études des parents, les journées du dimanche et du samedi sont marginales, soit près de 1 % des enfants gardés le dimanche (0,9 %\*) (tableau 4.42) et environ 1 % le samedi (1,2 %) (tableau 4.48). La même proportion estimée est de 90,9 % le lundi (tableau 4.43), de 92,7 % le mardi (tableau 4.44), de 93,7 % le mercredi (tableau 4.45), de 93,8 % le jeudi (tableau 4.46) et de 89,0 % le vendredi (tableau 4.47).

La proportion estimée d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, selon la principale période de la journée où la garde a lieu, est de 92,5 % le jour entier, de 5,0 % la demi-journée seulement, de 1,1 %\* la soirée ou la nuit et de 1,5 % pour ce qui est des autres situations (tableau 4.49). Notons cependant que les proportions estimées d'utilisation des services de garde pour la soirée et la nuit risquent d'être sous-estimées, car la question était formulée relativement au principal moment de la journée et non quant à l'ensemble des périodes. La proportion estimée d'enfants pour lesquels la principale période est le jour entier est moindre dans la région de Montréal (89,2 %), comparativement à celle de la Capitale-Nationale (95,3 %), de l'Estrie (94,3 %), de l'Outaouais (96,4 %), de la Chaudière-Appalaches (94,9 %) et du Centre-du-Québec (95,3 %) (tableau 4.49).

Un peu plus de 9 enfants sur 10 se faisant garder régulièrement en raison du travail ou des études le sont principalement pendant la semaine et le jour entier (91,5 %), près de 7 % pendant la semaine et une demi-journée seulement ou une autre période de la journée (6,8 %), et dans une proportion marginale (1,7 %) pendant la fin de semaine seulement ou une partie de la semaine et de la fin de semaine (tableau 4.50). C'est dans l'Outaouais que les enfants sont proportionnellement plus nombreux à se faire garder pendant la semaine et le jour entier (96,6 %), comparativement aux enfants de la région de Montréal (87,1 %), de la Côte-Nord (90,5 %), des Laurentides (90,6 %) et de la Montérégie (91,6 %).

Parmi les enfants se faisant garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents, environ 6 % restent dans leur milieu de garde moins de six heures par jour (6,0 %), environ 19 % de six à moins de huit heures (19,3 %), quelque 61 % de 8 à moins de 10 heures (61,1 %), approximativement 12 % durant 10 heures (11,8 %), et près de 2 % plus de 10 heures (1,7 %\*) (figure 4.9 et tableau 4.51).

**Figure 4.9**  
**Distribution des enfants selon le nombre quotidien d'heures d'utilisation régulière du service de garde en raison du travail ou des études des parents**



Parmi les enfants gardés 10 heures par jour, on constate que ceux de la Montérégie (15,2 %) sont, en proportion, plus nombreux, que ceux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (5,3 %\*), de l'Estrie (7,5 %\*), de l'Abitibi-Témiscamingue (5,7 %\*), de la Côte-Nord (3,7 %\*), du Nord-du-Québec (6,0 %\*\*) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (5,8 %\*) (tableau 4.51). Sur le plan de la subdivision régionale, on a jugé préférable de ne pas faire cette analyse en raison d'une précision des estimations de passable à faible (tableau 4.52).

#### 4.4.3 Coût du principal mode de garde

Le coût du principal mode de garde est de 7 \$ par jour pour quelque 62 % des enfants (61,6 %). Il est de moins de 7 \$ par jour pour quelque 12 % des enfants (12,4 %) et il varie de 7,01 \$ à 10 \$ pour quelque 7 % des enfants (6,6 %). Pour environ 7 % des enfants, le coût par jour varie de 10,01 \$ à 15 \$ (7,7 %) ou de 15,01 \$ à 20 \$ (7,3 %). Enfin, le coût est de 20,01 \$ ou plus par jour pour environ 4 % des enfants (tableau 4.53). Rappelons, par ailleurs, que l'enquête révèle qu'environ 70 % des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents sont dans des services de garde à 7 \$.

Les enfants de la Capitale-Nationale (72,5 %) sont plus nombreux en proportion à fréquenter un service de garde au coût précis de 7 \$ par jour, comparativement aux enfants de la région de Montréal (52,0 %), de l'Outaouais (55,4 %), du Nord-du-Québec (60,6 %), de la Chaudière-Appalaches (61,8 %), de Laval (54,7 %), de Lanaudière (62,6 %), des Laurentides (63,1 %) et du Centre-du-Québec (60,4 %) (tableau 4.53).

Le coût moyen du principal mode de garde est estimé à 8,95 \$ par jour. Le coût moyen estimé le plus élevé est dans la région de Montréal (9,67 \$). Il est supérieur à celui du Bas-Saint-Laurent (8,05 \$), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (7,87 \$), de la Mauricie (8,07 \$), de l'Estrie (8,08 \$), de l'Abitibi-Témiscamingue (8,16 \$), de la Côte-Nord (8,27 \$), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (8,20 \$), de Laval (8,37 \$) et de Lanaudière (7,83 \$). À l'opposé, le coût moyen estimé le plus faible est dans Lanaudière (7,83 \$). Il est inférieur à celui de la Capitale-Nationale (9,20 \$), de la région de Montréal (9,67 \$), de l'Outaouais (9,46 \$), de la Chaudière-Appalaches (9,12 \$), des Laurentides (9,23 \$), de la Montérégie (8,91 \$) et du Centre-du-Québec (8,79 \$) (tableau 4.54).

#### 4.4.4 Concordance du mode principal avec le mode souhaité

On a demandé aux parents si le mode de garde utilisé pour chaque enfant correspondait à leur souhait. Dans le cas de près de 9 enfants sur 10, le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents concorde totalement ou partiellement avec le mode souhaité (totalement : 82,3 % et 6,9 % partiellement) (tableau 4.55).

Ce sont les services à 7 \$ qui correspondent le mieux au mode souhaité. Pour un peu plus de 90 % des enfants gardés régulièrement dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (91,9 %), le mode concorde totalement avec le mode souhaité et cette proportion estimée est supérieure à tous les autres modes. Par ailleurs, la proportion estimée d'enfants en milieu familial offrant des services à 7 \$, pour lesquels on observe une concordance totale avec le mode de garde souhaité, est de 86,0 % et elle s'avère plus élevée que celle de tous les autres modes, à l'exception de la garderie ou du CPE à 7 \$ (tableau 4.55).

La proportion estimée d'enfants pour lesquels le mode de garde utilisé coïncide totalement avec le mode souhaité est plus grande en Abitibi-Témiscamingue (90,6 %) que dans le Bas-Saint-Laurent (82,8 %), la région de Montréal (77,3 %), l'Outaouais (79,5 %), la Côte-Nord (83,0 %), le Nord-du-Québec (82,0 %), Laval (78,7 %), Lanaudière (83,2 %), les Laurentides (77,9 %) et la Montérégie (84,4 %) (tableau 4.56). Inversement, c'est dans la région de Montréal que la proportion estimée d'enfants pour lesquels le mode utilisé coïncide globalement avec le mode souhaité (77,3 %) est plus petite que celle du Saguenay-Lac-

Saint-Jean (89,7 %), de la Capitale-Nationale (86,1 %), de la Mauricie (88,0 %), de l'Estrie (87,6 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (90,6 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (86,6 %), de la Chaudière-Appalaches (85,0 %) et du Centre-du-Québec (85,7 %) (tableau 4.56).

Les résultats de l'enquête ne révèlent pas de différence significative entre les garçons et les filles en ce qui concerne la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité (tableau 4.57).

Parmi les enfants pour lesquels le principal mode de garde ne concorde pas, totalement ou partiellement, avec le mode de garde souhaité, la cause invoquée est surtout attribuable au manque de places (58,9 %). Les autres raisons mentionnées sont : les services trop coûteux (8,4 %\*), les services trop éloignés (3,1 %\*), le besoin d'un service de garde à temps partiel (3,3 %\*), le manque de flexibilité des heures d'ouverture du service (11,3 %) ou une autre raison (14,9 %) (tableau 4.58). Ont été rassemblés sous le vocable « services trop éloignés », les services de garde trop éloignés du domicile de l'enfant, du lieu de travail ou des études des parents ainsi que du milieu de garde ou de l'école des frères ou des sœurs. Par ailleurs, les motifs « difficulté à trouver une personne de confiance » et « services non adaptés à l'état de santé ou à la déficience de l'enfant » sont inclus dans « une autre raison ».

#### **4.5 Utilisation régulière d'un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents**

On a interrogé les parents qui utilisaient des services de garde de façon régulière en raison du travail ou des études, s'ils devaient recourir de façon régulière à un second mode de garde en plus du premier, toujours en raison du travail ou des études des parents. Dans l'affirmative, on leur demandait de préciser quel était le mode de garde utilisé, les jours de fréquentation ainsi que la période de la journée.

Cette section du chapitre 4 fournit de l'information sur le second mode de garde en raison du travail ou des études des parents : proportion d'utilisation régulière, caractéristiques des familles qui lui sont associées et facteurs propres à sa fréquentation.

Environ une famille sur 10 des familles utilisant sur une base régulière des services de garde en raison du travail ou des études a recours à un second mode de garde de façon régulière (10,6 %) (tableau 4.59). Cette situation est particulièrement présente dans le Nord-du-Québec où près de une famille sur cinq utilise un second mode de garde (19,9 %). Cette proportion estimée est supérieure à celle qu'on observe dans la Capitale-Nationale (11,6 %), la région de Montréal (8,8 %), l'Outaouais (9,0 %), l'Abitibi-

Témiscamingue (11,5 %), la Chaudière-Appalaches (11,7 %), Laval (8,2 %\*), les Laurentides (11,8 %), la Montérégie (8,2 %) et le Centre-du-Québec (10,1 %) (tableau 4.59).

#### **4.5.1 Caractéristiques des familles utilisatrices d'un second mode de garde**

Les résultats de l'enquête n'ont pas permis de déceler d'association entre le recours à un second mode de garde et les caractéristiques suivantes des familles : le nombre d'enfants dans la famille (tableau 4.60), la zone géographique de résidence de la famille, urbaine ou rurale (tableau 4.61), le plus haut diplôme obtenu par la mère (tableau 4.65) et le travail à temps partiel des conjoints (tableau 4.73) ou du père (tableau 4.74) ou de la mère (tableau 4.75). Malgré un test statistique significatif, les différences selon le plus haut diplôme obtenu par les conjoints seraient hasardeuses à interpréter en raison du recoupement des intervalles de confiance des estimations (tableau 4.64).

##### **4.5.1.1 Organisation actuelle de la famille**

Les familles monoparentales sont, en proportion, plus nombreuses à utiliser régulièrement un second mode de garde en raison du travail ou des études du parent, 15,6 % comparativement à 9,9 % chez les familles biparentales (tableau 4.62).

##### **4.5.1.2 Lieu de naissance des conjoints**

Les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés au Québec (11,7 %) s'avèrent proportionnellement plus nombreuses à recourir à un second mode de garde que les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés à l'extérieur du Canada (5,2 %\*) (tableau 4.63).

##### **4.5.1.3 Revenu familial**

On constate des différences entre le revenu familial et l'utilisation d'un second mode de garde. La proportion estimée des familles dont le revenu se situe entre 20 000 \$ et 29 999 \$ est de 15,9 % et elle s'abaisse à 8,9 % dans le cas de celles dont le revenu est de 60 000 \$ à 79 999 \$ ou de 80 000 \$ à 99 999 \$ (tableau 4.66). Quelques différences se manifestent quant au revenu personnel de la mère et le

recours à un second mode de garde. Les proportions estimées du recours sont de 24,4 %\* dans les familles où le revenu de la mère est de 80 000 \$ ou plus, comparativement à 8,5 %\* pour un revenu de 60 000 \$ à 79 999 \$, à 9,3 % pour un revenu de 30 000 \$ à 39 999 \$, à 10,9 % pour un revenu de 20 000 \$ à 29 999 \$, à 12,7 % pour un revenu de 1 \$ à 19 999 \$, et à 6,4 %\*\* pour aucun revenu (tableau 4.67).

#### 4.5.1.4 Occupation principale des conjoints

Dans les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) travaillent ou étudient, la proportion estimée du recours à un second mode de garde est supérieure à celle des familles où un seul des deux conjoints travaille ou étudie (11,2 % et 6,5 %\*) (tableau 4.68). Quant à l'occupation de la mère et à la relation avec le recours à un second mode de garde, les mères qui travaillent (11,5 %) sont en proportion plus nombreuses à l'utiliser, comparativement aux mères en congé de maternité ou parental (5,0 %\*) et aux mères sans emploi ou qui en recherchent un (3,4 %\*\*). Il faut toutefois utiliser ces deux dernières estimations avec prudence en raison d'une précision faible ou passable (tableau 4.69).

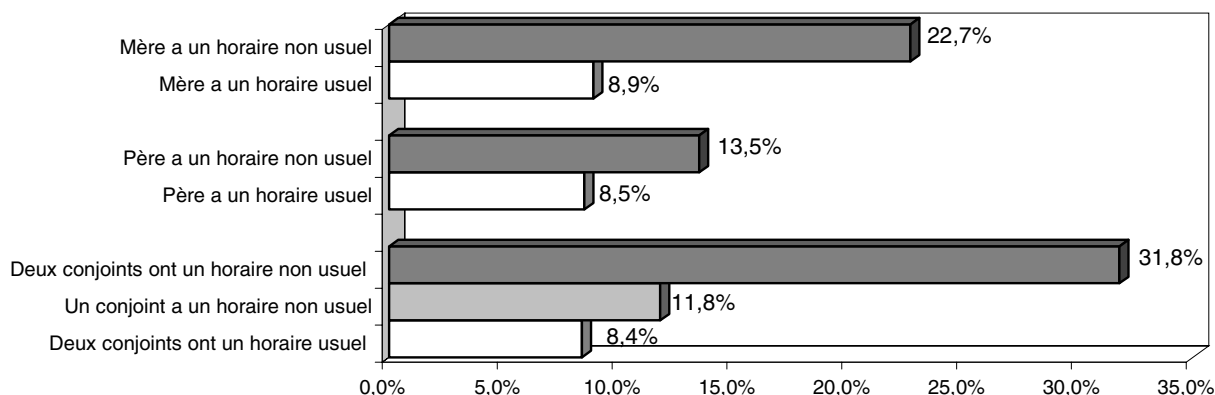
#### 4.5.1.5 Indicateurs d'atypisme du travail

L'horaire non usuel de travail des conjoints, du père ou de la mère, est lié au recours à un second mode de garde. Quelque 3 familles sur 10 où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) ont un horaire de travail non usuel utilisent un second mode de garde (31,8 %), comparativement à près de 12 % dans les familles où un seul des deux conjoints a un horaire non usuel (11,8 %) et à environ 8 % dans les familles où aucun des deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) n'a ce type d'horaire (8,4 %) (figure 4.10 et tableau 4.70). Les familles où le père (13,5 %) ou la mère (22,7 %) a un horaire de travail non usuel sont également plus nombreuses en proportion à utiliser un second mode de garde que celles pour lesquelles l'horaire de travail du père (8,5 %) ou de la mère (8,9 %) est usuel (figure 4.10, tableaux 4.71 et 4.72).

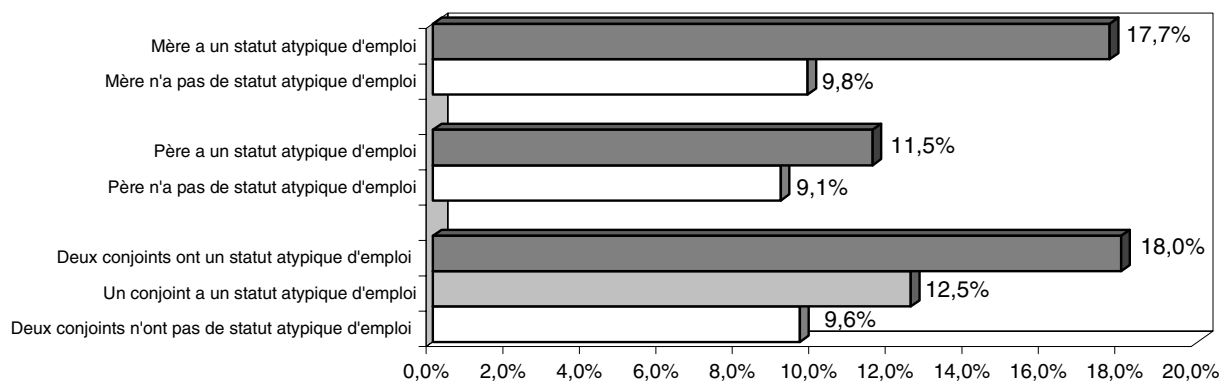
L'utilisation d'un second mode de garde est aussi associée au statut atypique d'emploi (travail à domicile, autonome ou à la pique, horaire de travail imprévisible ou cumul d'emplois) (figure 4.11). Près de une famille sur cinq (18,0 %), dont les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) ont ce statut d'emploi, utilise un second mode de garde, comparativement à une sur 10 (9,6 %) dans les familles où aucun des conjoints n'a ce statut d'emploi (tableau 4.76). Les familles où le père (11,5 %) ou la mère

(17,7 %) possède ce statut s'avèrent aussi proportionnellement plus nombreuses à utiliser un second mode de garde que celles où ce statut n'existe pas pour le père (9,1 %) ou la mère (9,8 %) (figure 4.11, tableaux 4.77 et 4.78).

**Figure 4.10**  
**Proportion des familles utilisant un second mode de garde de façon régulière, en raison du travail ou des études des parents, selon l'horaire usuel ou non de travail des conjoints**



**Figure 4.11**  
**Proportion des familles utilisant un second mode de garde de façon régulière, en raison du travail ou des études des parents, selon le statut atypique ou non de l'emploi des conjoints**



#### **4.5.2 Enfants gardés, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents et second mode de garde utilisé**

Dans cette section se trouve tout d'abord la proportion d'enfants gardés régulièrement dans un second mode de garde, en complément du principal mode, en raison du travail ou des études des parents. Vient ensuite la description du mode utilisé et des périodes d'utilisation de ce second mode.

Parmi tous les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, environ un sur 10 se fait garder de façon régulière dans un second mode de garde, en raison du travail ou des études des parents (10,0 %) (tableau 4.79). Dans le Nord-du-Québec, cette proportion estimée s'élève à 18,7 % et elle est supérieure à celle de la Capitale-Nationale (10,8 %), de la région de Montréal (8,2 %\*), de l'Outaouais (9,0 %\*), de Laval (8,5 %\*), de la Montérégie (7,9 %) et du Centre-du-Québec (9,7 %\*).

Le recours à un second mode de garde en complément du premier, en raison du travail ou des études des parents, n'est pas lié au principal mode de garde (tableau 4.80) ni à l'âge de l'enfant (tableau 4.81).

##### **4.5.2.1 Modes de garde utilisés comme second mode**

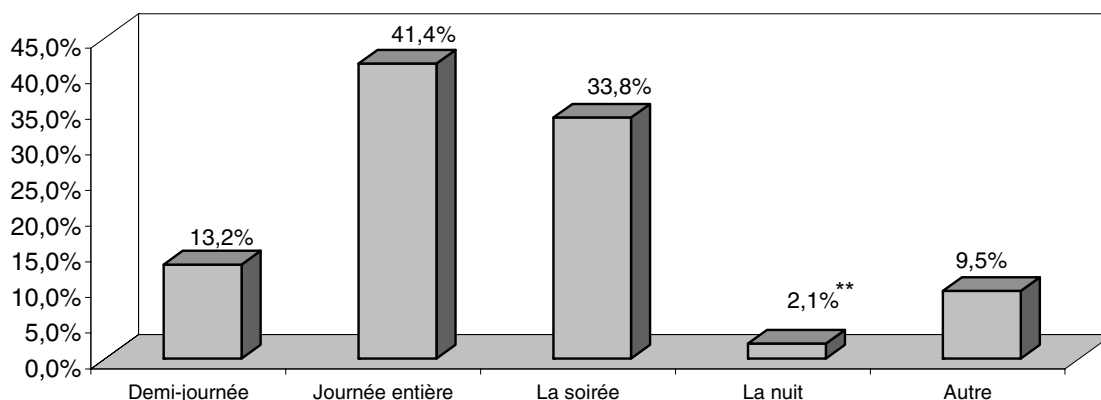
Si, en guise de principal mode de garde, les services à 7 \$ sont les plus fréquents, la proportion de leur utilisation à titre de second mode est plutôt infime. En fait, environ la moitié des enfants pour lesquels un second mode de garde est utilisé, en raison du travail ou des études des parents, se font garder à domicile (52,6 %), environ 38 % sont gardés en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (38,2 %), près de 2 % en milieu familial offrant des services à 7 \$ (1,6 %\*\*), près de 3 % en garderie ou en CPE offrant des services à 7 \$ (2,7 %\*) et près de 5 % d'une autre façon (4,9 %\*) (tableau 4.82).

La région administrative n'est pas liée au mode de garde utilisé comme second mode de garde (tableau 4.82).

##### **4.5.2.2 Périodes d'utilisation du second mode de garde**

La proportion estimée d'enfants gardés dans un second mode en raison du travail ou des études des parents – selon la principale période de la journée de la garde dans ce mode – est de 41,4 % le jour entier, de 33,8 % la soirée, de 13,2 % la demi-journée, de 2,1 %\*\* la nuit et de 9,5 % dans les autres situations (figure 4.12 et tableau 4.83).

**Figure 4.12**  
**Distribution des enfants selon la principale période de la journée de l'utilisation régulière d'un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents**



Environ 3 enfants sur 10 gardés dans un second mode en raison du travail ou des études des parents le sont principalement pendant la semaine et le jour entier (30,5 %), environ 42 % pendant la semaine et une demi-journée seulement ou une autre période de la journée (41,8 %) et, dans près de 28 % des cas, pendant la fin de semaine seulement ou la semaine et la fin de semaine (27,7 %) (tableau 4.84).

La période de la journée (tableau 4.83) ou de la semaine (tableau 4.84) ne sont pas liées au second mode de garde utilisé.

#### **4.6 Utilisation régulière des services de garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents**

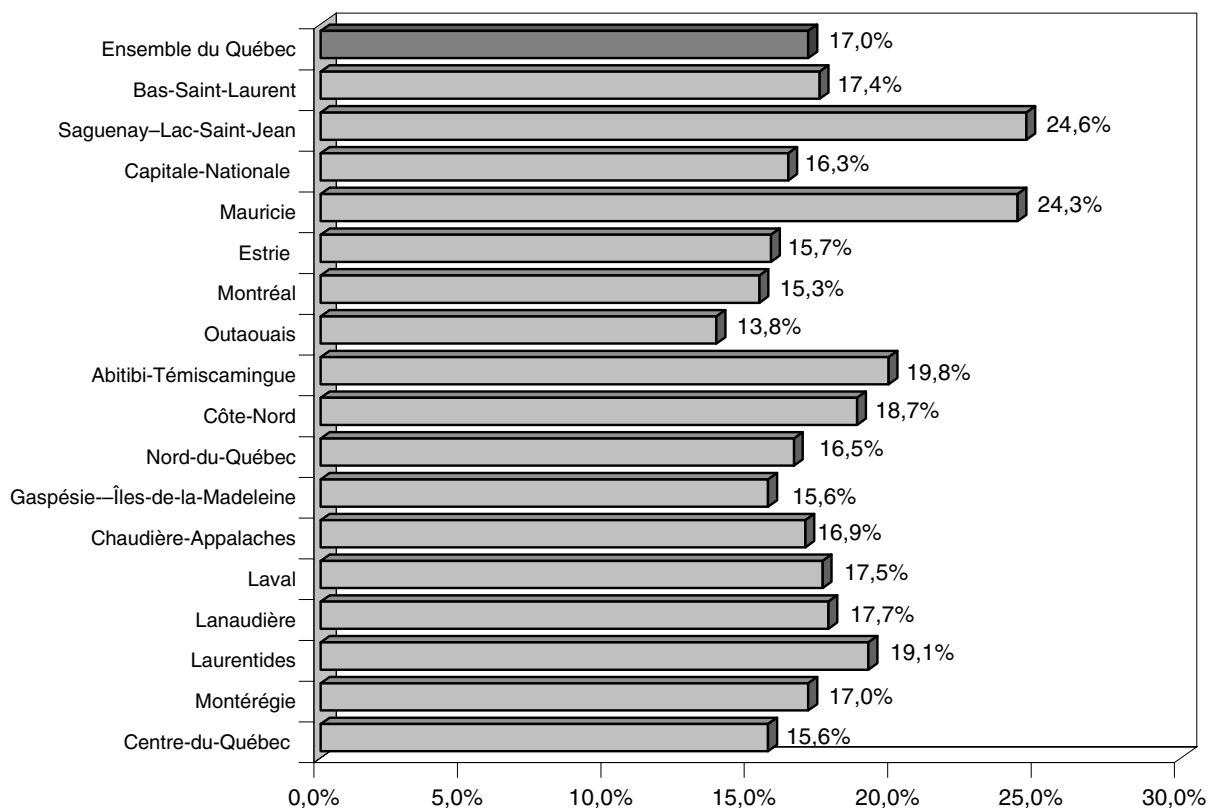
À la section 2.1 on a mentionné qu'environ 12 % des familles visées par l'enquête recourent, sur une base régulière, aux services de garde pour une autre raison que le travail ou les études. Dans cette section du chapitre 4, on décrit la proportion des familles utilisatrices des services de garde sur une base régulière pour un autre motif que le travail ou les études, parmi toutes les familles utilisatrices de garde régulière.

Au Québec, parmi les familles utilisatrices des services de garde de façon régulière, environ 17 % y recourent pour un autre motif que le travail ou les études (17,0 %) (figure 4.13). Au Saguenay–Lac-Saint-Jean (24,6 %) et en Mauricie (24,3 %), les proportions estimées dépassent celles de la Capitale-Nationale (16,3 %), de l'Estrie (15,7 %), de la région de Montréal (15,3 %), de l'Outaouais (13,8 %), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (15,6 %) et du Centre-du-Québec (15,6 %) (tableau 4.85). Sur le plan de la

subdivision régionale, les différences – entre la zone rurale et la zone urbaine au sein d’une même région – seraient hasardeuses à interpréter, en raison du recoupement des intervalles de confiance des estimations, et ce, en dépit d’un test statistique significatif (tableau 4.86).

**Figure 4.13**

**Proportion des familles utilisatrices des services de garde, de façon régulière, pour tout autre motif que le travail ou les études des parents, par région administrative**



#### **4.6.1 Caractéristiques des familles utilisatrices de façon régulière des services de garde à 7 \$ pour un autre motif que le travail ou les études des parents**

L’objectif de cette section est de déterminer les caractéristiques des familles utilisatrices, sur une base régulière, des services de garde à 7 \$ pour un autre motif que le travail ou les études des parents parmi toutes celles qui recourent régulièrement à des services de garde pour un autre motif que le travail ou les études. L’organisation de la famille, le plus haut diplôme obtenu par les conjoints ou la mère, l’occupation

des conjoints ou de la mère, le revenu familial et le revenu personnel de la mère se sont tous avérés liés au recours régulier des services de garde à 7 \$ pour un autre motif que le travail ou les études des parents.

#### **4.6.1.1 Organisation actuelle de la famille**

Dans l'ensemble du Québec, on estime à environ 59 % les familles qui utilisent sur une base régulière les services de garde à 7 \$ parmi toutes celles qui recourent à des services de garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents (59,0 %) (tableau 4.87). Les familles monoparentales sont plus nombreuses en proportion à utiliser ce mode comparativement aux familles biparentales (67,8 % et 57,7 %) (tableau 4.87).

#### **4.6.1.2 Plus haut diplôme obtenu des conjoints**

Les familles où le plus haut diplôme d'études obtenu des conjoints est du secondaire (67,2 %) sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser régulièrement des services de garde à 7 \$ pour un autre motif que le travail ou les études que celles dont le diplôme obtenu est de l'ordre universitaire (53,9 %) (tableau 4.88). L'analyse – selon le plus haut diplôme obtenu par la mère – révèle que les familles où les mères n'ont aucun diplôme (69,9 %) sont aussi plus nombreuses en proportion que celles dont les mères sont titulaires d'un diplôme universitaire (52,0 %) (tableau 4.89).

#### **4.6.1.3 Revenu annuel**

L'association entre le recours régulier aux services de garde à 7 \$ pour un autre motif que le travail ou les études des parents et le revenu familial démontre que les familles à faible revenu sont plus nombreuses à les utiliser. Parmi les familles qui utilisent régulièrement des services de garde en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents, près de 8 familles sur 10 dont le revenu familial est de moins de 20 000 \$ recourent aux services de garde à 7 \$ (79,9 %) (tableau 4.90). Cette proportion estimée est supérieure à celle des familles dont le revenu se situe de 30 000 \$ à 39 999 \$ (54,1 %), de 40 000 \$ à 49 999 \$ (58,0 %), de 50 000 \$ à 59 999 \$ (60,8 %), de 60 000 \$ à 79 999 \$ (53,3 %), de 80 000 \$ à 99 999 \$ (46,9 %) et de 100 000 \$ ou plus (39,5 %) (tableau 4.91). Notons, cependant, que les familles dont le revenu familial est de moins de 20 000 \$ représentent une proportion d'environ 10 % de l'ensemble des utilisateurs des services à 7 \$, tous motifs confondus (10,0 %) (voir le tableau 3.11).

On observe des différences entre les familles où la mère ne dispose d'aucun revenu personnel (61,4 % des familles ont recours aux services de garde à 7 \$) ou celles où le revenu de la mère varie de 1 \$ à 19 999 \$ (66,8 % des familles ont recours aux services de garde à 7 \$) et les familles où le revenu de la mère est de 60 000 \$ ou plus (27,0 %\*\*). Ces résultats sont toutefois à traiter avec circonspection en raison de la faible précision des estimations (tableau 4.91).

#### **4.6.1.4 Occupation principale des conjoints**

Quelque 8 familles sur 10 (81,5 %) où aucun des deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) ne travaille ni n'étudie ont recours sur une base régulière aux services de garde à 7 \$ pour un autre motif que le travail ou les études, comparativement à 69 % dans les familles où un seul des deux conjoints travaille ou étudie (68,9 %) et à 30 % dans les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) travaillent ou étudient (29,4 %) (tableau 4.92). Les familles où la principale occupation de la mère est le travail ou les études (30,2 %), quant à elles, sont proportionnellement moins nombreuses que les familles où la mère est sans emploi ou à la recherche d'un emploi (85,2 %) ou demeure avec ses enfants (65,3 %) ou est en congé de maternité ou parental (76,1 %) ou a une autre occupation (71,5 %) (tableau 4.93).

#### **4.6.2 Enfants gardés sur une base régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents et principal mode de garde utilisé**

Cette section débute avec la description générale de la proportion d'enfants qui se font garder régulièrement en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents parmi tous les enfants se faisant garder sur une base régulière. Elle porte ensuite sur le principal mode de garde utilisé sur une base régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, ainsi que sur les caractéristiques des enfants liées à l'utilisation du mode de garde et aux variables relatives à la fréquence, aux périodes d'utilisation et au coût du service. Elle se termine avec la présentation des principaux motifs d'utilisation énoncés par les parents.

Environ 16 % des enfants gardés, sur une base régulière, le sont pour un autre motif que le travail ou les études des parents (16,4 %) (tableau 4.94). Cette proportion estimée au Saguenay–Lac-Saint-Jean (24,5 %) et en Mauricie (25,5 %) est supérieure à celle de l'Estrie (14,3 %), de l'Outaouais (13,1 %) et du Centre-du-Québec (14,8 %). Sur le plan de la subdivision régionale, il serait risqué d'analyser les différences – entre la zone rurale et la zone urbaine au sein d'une même région – en raison du

recoupement des intervalles de confiance des estimations, et ce, en dépit d'un test statistique significatif (tableau 4.95).

Le recours régulier à des services de garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents est lié à l'âge de l'enfant (tableau 4.96). La proportion estimée d'enfants pour lesquels on utilise régulièrement des services de garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents est supérieure chez les enfants de moins de un an (22,1 %), comparativement à ceux de un an (9,3 %) et de deux ans (16,2 %). De plus, les enfants de un an (9,3 %) sont, en proportion, moins nombreux à se faire garder pour un autre motif que le travail ou les études des parents, comparativement aux enfants de moins de un an (22,1 %), de deux ans (16,2 %), de trois ans (18,8 %) et de quatre ans (18,1 %).

#### **4.6.2.1 Principal mode de garde utilisé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents**

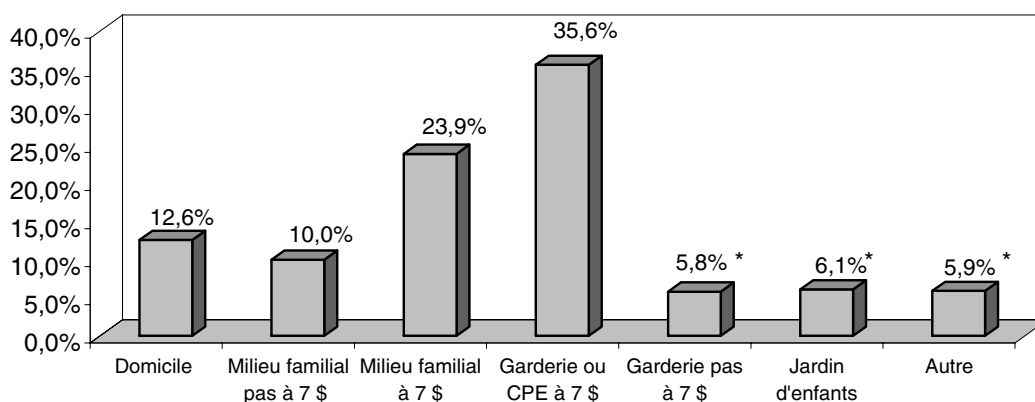
Comme dans le cas du principal mode de garde en raison du travail ou des études des parents, ce sont les services à 7 \$ qui constituent le mode de garde le plus courant pour un autre motif que le travail ou les études.

Près de trois enfants sur cinq pour lesquels un mode de garde est utilisé pour un autre motif que le travail ou les études des parents se font garder dans des services de garde à 7 \$, dont environ 35 % en garderie ou en CPE (35,6 %), et près de 24 % en milieu familial (23,9 %), approximativement 10 % sont gardés en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (10,0 %), près de 13 % au domicile de l'enfant (12,6 %) et près de 18 % sont gardés dans un autre mode (en garderie n'offrant pas de services à 7 \$ : 5,8 %\*; au jardin d'enfants : 6,1 %\* et d'une autre façon : 5,9 %\*) (figure 4.14). Près de 50 % des enfants de la Mauricie sont gardés en milieu familial offrant des services à 7 \$ (47,1 %\*). Ils sont proportionnellement plus nombreux que les enfants de la région de Montréal (15,1 %\*) et de la Montérégie (15,5 %\*) (tableau 4.97).

L'association entre le mode de garde utilisé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents et l'âge de l'enfant est significative (tableau 4.98). En ce qui concerne le mode de garde au domicile de l'enfant, les enfants de un an (21,7 %) sont plus nombreux, en proportion, que ceux de deux ans (8,1 %\*). Relativement au mode de garde en milieu familial n'offrant pas des services à 7 \$, c'est encore les enfants de un an (20,5 %\*) qui sont proportionnellement plus nombreux, mais cette fois-ci comparativement à ceux de trois ans (6,4 %\*\*) et à ceux de quatre ans (3,8 %\*\*). Quant au mode de

garde en milieu familial offrant des services à 7 \$, les enfants de moins de un an (39,8 %) sont proportionnellement plus nombreux à s'y faire garder, comparativement aux enfants de trois ans (20,8 %) et à ceux de quatre ans (14,8 %\*). Enfin, en ce qui regarde le mode de garde en garderie ou en CPE offrant des services à 7 \$, on ne détecte pas d'écarts en fonction de l'âge.

**Figure 4.14**  
**Distribution des enfants gardés, sur une base régulière, en raison de tout autre motif que le travail ou les études des parents, selon le principal mode de garde utilisé**



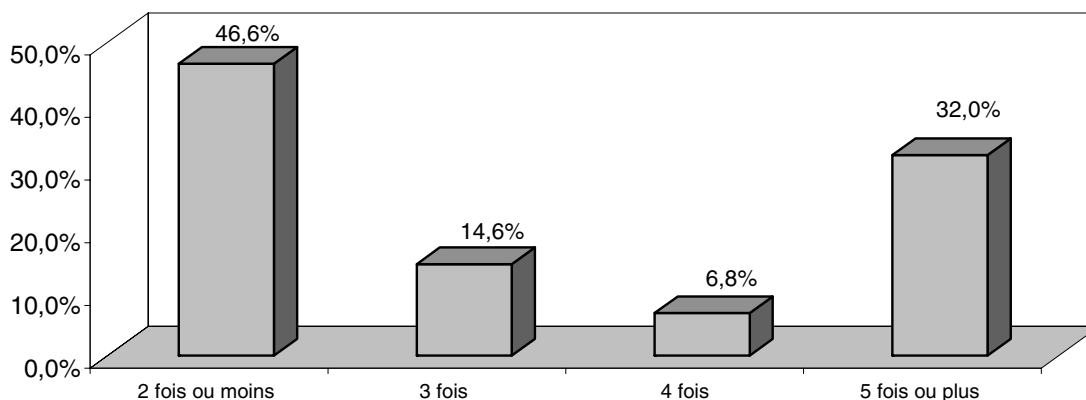
#### 4.6.2.2 Fréquence et périodes d'utilisation régulière du principal mode de garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents

Près de la moitié des enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents le sont deux fois par semaine ou moins (46,6 %), près de 15 % trois fois par semaine (14,6 %), près de 7 % quatre fois par semaine (6,8 %), et près du tiers le sont cinq fois ou plus par semaine (32,0 %) (figure 4.15 et tableau 4.99).

Approximativement 83 % des enfants du Nord-du-Québec fréquentent un service de garde deux fois par semaine et moins (82,9 %). Cette proportion estimée est plus grande que celle des autres régions sauf le Bas-Saint-Laurent, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec qui ne se différencient pas statistiquement du Nord-du-Québec. Les enfants de la région de Montréal sont, quant à eux, proportionnellement plus nombreux à se faire garder cinq fois ou plus par semaine pour un autre motif que le travail ou les études des parents (51,8 %), comparativement aux autres régions, sauf la Capitale-Nationale, l'Outaouais, la Côte-Nord et Laval qui ne s'en distinguent pas de façon significative (tableau 4.99)

**Figure 4.15**

**Distribution des enfants gardés, sur une base régulière, dans des services de garde en raison de tout autre motif que le travail ou les études des parents, selon la fréquence hebdomadaire d'utilisation des services**



Environ 8 enfants sur 10 gardés sur une base régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents sont gardés pendant le jour, dont un peu plus de 6 sur 10 le jour entier (64,0 %) et environ 2 sur 10 la demi-journée (21,3 %). En soirée, approximativement 12 % des enfants se font garder (12,3 %) et près de 3 % se font garder à d'autres périodes de la journée (2,4 %\*\*) (tableau 4.100). Il serait hasardeux d'interpréter les différences régionales en raison du recoupement des intervalles de confiance des estimations ainsi que d'une précision passable à faible des estimations, et ce, en dépit d'un test statistique significatif (tableau 4.100).

Quelque 6 enfants sur 10 gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents le sont principalement pendant la semaine et le jour entier (63,2 %), quelque 30 % pendant la semaine et pour la demi-journée ou une autre période de la journée (31,6 %) et, dans une proportion moindre, quelque 5 % pendant la fin de semaine seulement ou la semaine et la fin de semaine (5,3 %\*) (tableau 4.101). On ne décèle pas d'association entre la période de la semaine et de la journée et la région (tableau 4.101).

Parmi les enfants se faisant garder régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents, approximativement le tiers restent dans leur milieu de garde moins de six heures (36,0 %), également près du tiers de six à moins de huit heures (33,1 %) et environ le quart de 8 à moins de 10 heures (26,8 %). Dans des proportions considérées comme plus marginales, 2,6 %\* des enfants sont

gardés pendant 10 heures et 1,5 %\*\* plus de 10 heures (tableau 4.102). On ne détecte pas d'association entre la durée de la garde journalière et la région (tableau 4.102).

#### **4.6.2.3 Coût du principal mode de garde utilisé pour un autre motif que le travail ou les études des parents**

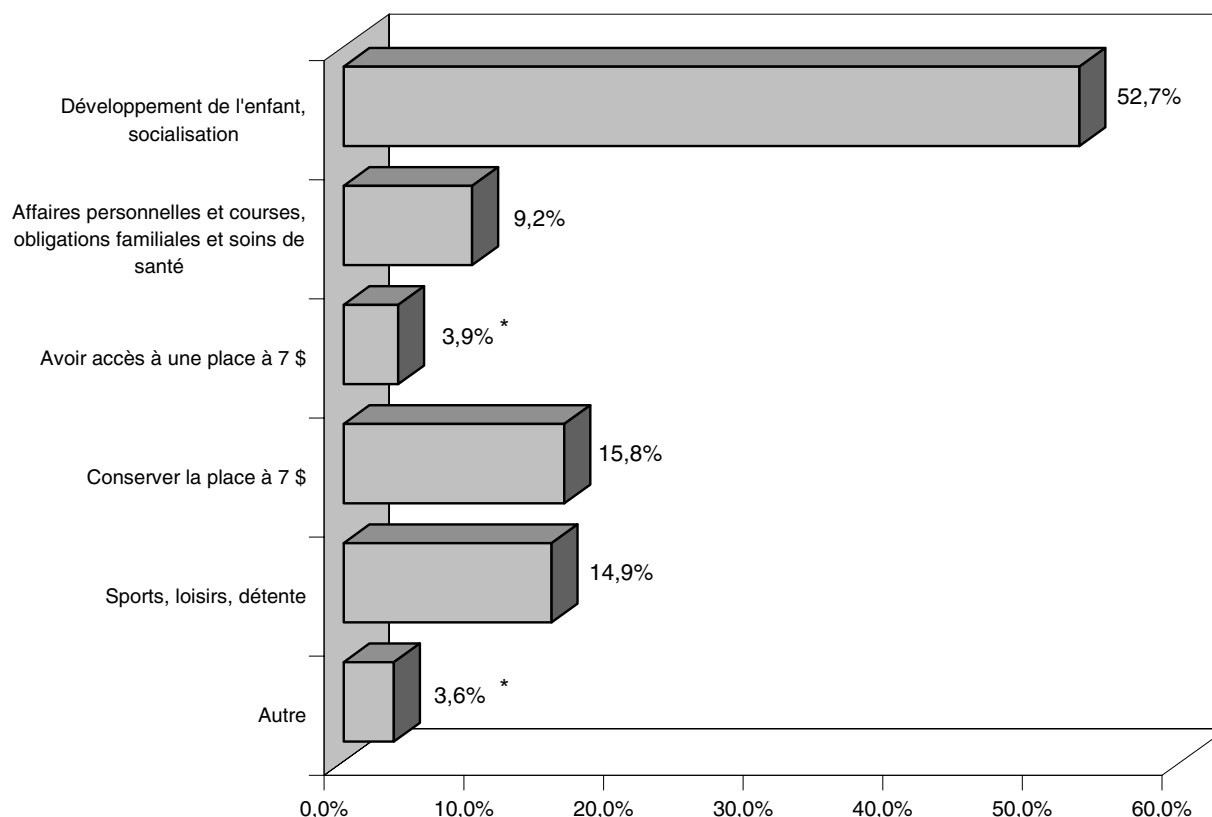
Le coût quotidien du principal mode de garde utilisé pour un autre motif que le travail ou les études des parents est de 7 \$ précisément pour environ la moitié des enfants (50,6 %) (tableau 4.103). Il est de moins de 7 \$ pour plus du quart des enfants (28,7 %) et il est de 15,01 \$ ou plus pour quelque 8 % des enfants (8,4 %). Pour environ 6 % des enfants, le coût par jour varie de 7,01 \$ à 10 \$ (6,7 %) ou entre 10,01 \$ et 15 \$ (5,6 %) (tableau 4.103). Les enfants de la Mauricie (67,6 %) sont plus nombreux en proportion à fréquenter un service de garde au coût précis de 7 \$ par jour, comparativement aux enfants des régions de Montréal (39,0 %) et de la Montérégie (40,6 %). Le coût moyen estimé par jour est de 7,34 \$ et il n'est pas associé aux régions (tableau 4.104).

#### **4.6.2.4 Motifs d'utilisation régulière des services de garde pour une autre raison que le travail ou les études des parents**

Parmi tous les enfants gardés de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, la majorité, soit environ la moitié (52,7 %), l'est pour le développement de l'enfant ou sa socialisation, environ 16 % pour préserver une place dans un service de garde à 7 \$ (15,8 %), environ 15 % aussi pour la pratique d'une activité sportive, de loisir ou de détente des parents (14,9 %), environ 9 % pour des affaires personnelles, courses, obligations familiales et soins de santé (9,2 %), environ 4 % pour accéder à une place dans des services à 7 \$ (3,9 %\*) et environ 4 % pour un autre motif (3,6 %\*) (figure 4.16 et tableau 4.105).

Dans Lanaudière, près des deux tiers (65,0 %) des enfants sont gardés en raison du développement de l'enfant ou de sa socialisation, et ils sont proportionnellement plus nombreux à se faire garder pour ce motif que les enfants du Saguenay–Lac-Saint-Jean (43,1 %), de la Capitale-Nationale (42,4 %), de l'Estrie (43,9 %), du Nord-du-Québec (39,9 %\*) et de la Chaudière-Appalaches (43,1 %) (tableau 4.105).

**Figure 4.16**  
**Distribution des enfants gardés, sur une base régulière, dans des services de garde pour tout autre raison que le travail ou les études des parents, selon le motif de l'utilisation**



## 4.7 En résumé

### Utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents

- Dans l'ensemble des familles québécoises ayant au moins un enfant de moins de cinq ans, plus de 6 familles sur 10 ont recours sur une base régulière aux services de garde en raison du travail ou des études (63,0 %).
- Parmi toutes les familles utilisant sur une base régulière les services de garde pour le travail ou les études, plus de 7 sur 10 recourent à des services de garde à 7 \$ (73,0 %).

### **Importance et caractéristiques des familles utilisatrices des services de garde à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents**

- Le recours à des services de garde à 7 \$ est plus fréquent dans les familles :
  - comptant deux enfants de moins de cinq ans (79,2 %), comparativement aux familles qui n'en comprennent qu'un seul (70,9 %);
  - dont la mère travaille à temps plein (73,1 %), comparativement aux familles où la mère travaille à temps partiel (67,0 %).

### **Utilisation régulière des services de garde à 7 \$, au-delà des besoins des familles, engendrée par l'organisation des services**

- Environ 15 % des familles utilisatrices sur une base régulière des services de garde à 7 \$ comme principal mode de garde, en raison du travail ou des études des parents, déclarent une utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services (15,5 %).
- La déclaration de l'utilisation régulière, au-delà de leurs besoins, des services de garde à 7 \$, engendrée par l'organisation des services semble plus fréquente dans les familles :
  - où l'un des deux conjoints (17,9 %) ou les deux (ou le parent en situation monoparentale) (23,9 %) ont un horaire de travail non usuel;
  - où l'un des deux conjoints (22,8 %) ou la mère (22,2 %) travaillent à temps partiel;
  - où la mère a un statut atypique d'emploi (17,1 %).

### **Enfants gardés, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents et principal mode de garde utilisé**

- Environ 60 % des enfants de moins de cinq ans se font garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents (59,5 %).
- Environ le quart des enfants de moins de un an se font garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents, comparativement à approximativement les deux tiers des enfants plus âgés (moins de un an : 25,3 %; un an : 65,2 %; deux ans : 67,2 %; trois ans : 69,0 % et quatre ans : 70,1 %).

- Parmi les enfants de moins de cinq ans se faisant garder régulièrement pour le travail ou les études des parents :
  - environ 70 % sont dans des services de garde à 7 \$ (en garderie ou en CPE : 41,5 % et en milieu familial : 31,5 %);
  - quelque 15 % sont en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (par une autre personne que la famille : 11,7 % et par un membre de la famille : 4,2 %);
  - approximativement 5 % des enfants sont gardés à domicile (par une autre personne que la famille : 2,5 % et par un membre de la famille : 2,9 %);
  - quelque 4 % des enfants sont en garderie n'offrant pas de services à 7 \$ (4,3 %).
- Parmi les enfants se faisant garder régulièrement en raison du travail ou des études des parents :
  - plus des trois quarts fréquentent régulièrement leur principal mode de garde cinq fois ou plus par semaine (76,7 %);
  - environ 90 % fréquentent leur principal mode de garde du lundi au vendredi, comparativement à près de 1 % le samedi ou le dimanche;
  - environ 93 % demeurent à leur principal mode de garde la journée entière (92,5 %);
  - environ trois sur cinq restent dans leur principal mode de garde de 8 à moins de 10 heures (61,1 %).
- Dans le cas de près de 9 enfants sur 10, le mode de garde utilisé régulièrement pour le travail ou les études des parents concorde totalement ou partiellement avec le mode souhaité (totalement : 82,3 % et partiellement : 6,9 %).
- Parmi les enfants pour lesquels le principal mode de garde ne concorde pas, totalement ou partiellement, avec le mode de garde souhaité, la raison invoquée est surtout le manque de places (58,9 %).

#### **Utilisation régulière d'un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents**

- Environ une famille sur 10, utilisant sur une base régulière des services de garde en raison du travail ou des études, a recours à un second mode de garde de façon régulière en plus du premier (10,6 %) et cette utilisation est plus usuelle dans les familles :
  - monoparentales (15,6 %);
  - où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés au Québec (11,7 %);
  - où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) travaillent ou étudient (11,2 %);
  - où il y a un horaire de travail non usuel pour les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) (31,8 %), ou pour le père (13,5 %) ou pour la mère (22,7 %);

- où il y a un statut atypique d'emploi (travail à domicile, autonome ou à la pige, horaire de travail imprévisible ou cumul d'emplois) pour les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) (18,0 %), ou pour le père (11,5 %) ou pour la mère (17,7 %).
- Environ la moitié des enfants pour lesquels un second mode de garde est utilisé en raison du travail ou des études des parents se font garder à domicile (52,6 %) et environ 38 % (38,2 %) sont gardés en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.
- Environ 3 enfants sur 10, pour lesquels un second mode de garde est utilisé en raison du travail ou des études des parents, sont principalement gardés pendant la semaine et la journée entière (30,5 %), tandis que cette même proportion est d'un peu plus de 9 enfants sur 10 pour ce qui est du mode de garde principal (91,5 %).

#### **Utilisation régulière des services de garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents**

- Environ 17 % des familles utilisatrices de garde régulière y recourent pour un autre motif que le travail ou les études (17,0 %), dont 59 % utilisent sur une base régulière les services de garde à 7 \$ (59,0 %).
- Parmi tous les enfants se faisant garder de façon régulière :
  - environ 16 % des enfants se font garder pour un autre motif que le travail ou les études des parents (16,4 %);
  - les enfants de moins de un an (22,1 %) sont proportionnellement plus nombreux à se faire garder pour un autre motif que le travail ou les études des parents que les enfants de un an (9,3 %) et de deux ans (16,2 %).
- Parmi tous les enfants se faisant garder de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents :
  - près de trois enfants sur cinq se font garder dans des services de garde à 7 \$, dont environ 35 % en garderie ou en CPE (35,6 %) et environ 24 % en milieu familial (23,9 %);
  - environ la moitié (52,7 %) sont gardés pour le développement de l'enfant ou sa socialisation, environ 16 % pour préserver une place dans un service de garde à 7 \$ (15,8 %), environ 15 % pour la pratique d'une activité sportive, de loisir ou de détente des parents (14,9 %);
  - quelque 6 enfants sur 10 le sont principalement pendant la semaine et la journée entière (63,2 %);
  - approximativement le tiers des enfants restent dans leur milieu de garde moins de six heures par jour (36,0 %), près du tiers aussi de six à moins de huit heures (33,1 %) et approximativement le quart de 8 à moins de 10 heures (26,8 %).